

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. Opposabilité**

1.1. Les stipulations de nos conditions générales font partie intégrante de nos offres ou de toute convention

conclue. Le client est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses, sauf stipulation expresse contraire.

1.2. Les conditions générales de vente ou d'achat de nos cocontractants, quelles soient différentes, plus amples ou restreintes sont à moins de dispositions particulières expresses émanant de bons de commande, d'offres de facture ou de convention inopposables à CLICK2CALLVISION.

1.3. Les conditions particulières proposées au client sont toujours strictement limitées à l'objet ou l'opération qu'elle traite et sont de stricte interprétation.

### **2. Offres et commandes**

2.1. Toute offre est valable pour une durée d'un mois, sauf stipulation contraire inscrite dans l'offre.

2.2. Toute demande d'offre non suivie d'une commande confère à CLICK2CALLVISION le droit de facturer une somme forfaitaire de 100 euros pour frais d'établissement de l'offre.

2.3. Même en cas d'acceptation de notre part de la commande, tous renseignements recueillis tels que notamment

l'existence de protêts, d'avis de saisie ou tout indice généralement quelconque révélant une solvabilité peut

satisfaisante dans le chef d'un client nous autorise, soit à annuler la commande, soit à ne l'exécuter qu'après la

constitution de garanties suffisantes. Par le seul fait de sa demande de prix, le client renonce à tous dommages et intérêts de ce chef.

### **3. Durée**

3.1 La relation commerciale unissant les parties prend effet à la signature du bon de commande, sous forme papier

ou électronique. Elle est engagée pour une période d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle peut être

renouvelée par tacite reconduction.

3.2 Le client dispose de la faculté de procéder à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception, à la

résiliation de tout ou partie du présent contrat, sous réserve d'un délai de préavis d'un mois.

Toute demande de

résiliation par le client devra donc être envoyée au plus tard un mois avant la date anniversaire du contrat pour

être acceptée par CLICK2CALLVISION pour l'annuité en cours. A défaut, le client sera redevable de plein droit de la

redevance forfaitaire annuelle et du montant des services optionnels dus pour l'annuité suivante.

Il en est

notamment ainsi en ce qui concerne les noms de domaine et l'hébergement.

### **4. Prix**

4.1. Nos offres sont établies sur base des prix des matières, charges sociales et salaires en vigueur à une date

précédant de 15 jours la remise de prix. Les salaires sont ceux fixés par les conventions collectives du travail et

régissant les rapports entre employeurs et travailleurs au sein des Commissions Paritaires Auxiliaires pour

ouvriers et employés.

4.2. Toute modification des salaires, charges sociales, prix des matières premières, toute taxation nouvelle résultant

d'une disposition légale ou réglementaire, toute variation de change survenue soit dans le délai de 15 jours

précédant la remise de prix, soit dans la période postérieure à celle-ci, nous autorise à modifier les termes de nos offres, même postérieurement à leur acceptation et ce, en proportion des hausses intervenues.

4.3. La présente clause ne pourra être appliquée dès lors qu'au moment de la commande, le client a versé un acompte équivalent à 30 % du montant total de celle-ci.

#### **5. Propriété intellectuelle et Confidentialité.**

5.1 Toute étude, rapport, projet, information, devis, cahier des charges, à titre onéreux ou gratuit, effectué par

CLICK2CALLVISION dans le but de fournir des services au client, reste la propriété exclusive de CLICK2CALLVISION. Le client

s'engage à ne pas transmettre ces informations à des tiers et à ne pas utiliser ces informations, à quelque titre que

ce soit. CLICK2CALLVISION s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble de ces informations et de toute

donnée qui lui sera donnée par le client. Le client s'engage à détruire toute information ou projet sous format

papier ou électronique, lui ayant été fournie par CLICK2CALLVISION pour l'étude de son service et de son site web.

5.2 Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui, CLICK2CALLVISION

agissant en qualité

d'intermédiaire technique auprès des organismes de noms de domaine. Les conditions générales de vente de ces

organismes ne s'appliquent donc point. Par ailleurs, CLICK2CALLVISION ne saurait être tenue pour responsable de la

non disponibilité d'un nom de domaine commandé, celui-ci n'annulant pas automatiquement les autres services

commandés. Le client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en

vigueur et les droits légaux des tiers. Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité

CLICK2CALLVISION, contre tout recours, dommage, responsabilité, coûts et dépenses, y compris honoraires légaux

raisonnables, découlant de ou en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du client ou de l'utilisation

par le client du nom de domaine. Le transfert technique du nom de domaine du client vers un autre organisme

de noms de domaine et d'hébergement sera facturé forfaitairement à un prix indiqué dans le bon de commande.

Le client s'engage à ne pas demander ce transfert dans les 60 jours qui suivent la création, le transfert ou le

renouvellement du nom de domaine.

5.3 CLICK2CALLVISION est titulaire des droits d'utilisation de logiciels permettant la création de sites web, des softwares

ou et des designs ainsi que des bibliothèques utilisées pour la confection de site web et de toutes sources

généralement quelconques utilisées à cette fin ; droits prévus par la législation en vigueur, notamment le code de

la propriété intellectuelle. CLICK2CALLVISION cède au client, pour la durée définie dans l'article 2, tous les éléments

concourant au bon fonctionnement du site web. Ces droits d'utilisation concédés au client n'entraînent aucun

transfert de propriété au profit du client. A l'expiration du présent contrat, le client s'engage à ne pas porter

atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de tiers, à aucun des droits de propriété et

d'utilisation de CLICK2CALLVISION. Le client dispose d'une totale liberté quant au contenu du site web, dans le respect

des articles 6.6, 9.1 et 9.2. Néanmoins, l'espace web du site web du client ne pourra dépasser les tailles fixées

dans le bon de commande

5.4 Il est expressément convenu que le client n'est pas propriétaire de l'hébergement qui lui est fourni.

## **6. Exécution du Marché**

6.1. Le client qui nous donne un ordre d'exécution est censé, notamment du point de vue des dispositions légales en

matière de pouvoirs des organes sociaux, comme dans le cadre du secteur d'activités où il exerce, en avoir le

droit et assume exclusivement toute responsabilité généralement quelconque.

6.2. Les demandes de modification, de correction, d'ajout ou retrait de matériel, entraînant des remaniements non

prévus lors de la remise de prix, sont portées en compte en sus. Seules les demandes écrites émanant de nos

clients sont susceptibles de nous lier dans la mesure de notre acceptation.

6.3 CLICK2CALLVISION applique la règle du « *first come, first serve* ». Les commandes sont exécutées dès réception du bon de

commande et du paiement dans l'ordre de leur arrivée.

6.4 CLICK2CALLVISION s'engage à utiliser les techniques de référencement stipulées dans le bon de commande.

CLICK2CALLVISION ne garantit pas le résultat des référencements de sites web dans les moteurs de recherche.

CLICK2CALLVISION n'est donc tenue à ce titre qu'à une obligation de moyens.

6.5 CLICK2CALLVISION se réserve le droit de refuser tout document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes

mœurs, ou non conformes à la législation en vigueur.

6.6 CLICK2CALLVISION se réserve le droit de mettre un terme, sans formalité, de plein droit et sans indemnité d'aucune

sorte, à la relation commerciale unissant les parties en cas de violation des présentes conditions générales.

6.7 CLICK2CALLVISION se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les

droits et obligations nés du présent contrat.

## **7. Délais**

7.1. Sauf stipulation expresse du contraire, les délais indiqués dans nos offres pour la livraison et l'exécution des

services s'entendent exclusivement à titre indicatif. En tout état de cause, les délais stipulés ne prennent cours

qu'à dater de la réception par nos soins d'une commande régulière et complète suivie du paiement complet ou

suivant les modalités particulières prévues et après que toutes données utiles à sa bonne réalisation nous aient

été communiquées par le client. En aucun cas, l'irrespect des délais de livraison ne peut donner lieu à la

résiliation du marché par le client, ni à des dommages et intérêts.

7.2. Les cas fortuits et/ou de force majeure tels que notamment guerres, mobilisations, émeutes, grèves, lock out,

épidémies, pannes de machine, conditions atmosphériques, incendie, explosions et en général tout événement

extérieur empêchant, soit la livraison par nos fournisseurs des matières utiles à notre production, soit

l'expédition ou le transport, ainsi que toutes circonstances de même nature agissant directement sur nos

installations, nous confèrent le droit, sans paiement d'une quelconque indemnité, ni avis préalable, ou de résilier

tout ou partie du marché, ou de différer son exécution.

7.3. La stipulation expresse d'un délai de rigueur est réputée nulle et non avenue si le client est en retard à constituer

les garanties demandées ou à exécuter les paiements sollicités aux termes de l'offre ou de la convention signée avec lui.

7.4. CLICK2CALLVISION n'est en rien responsable des retards de la Poste, des courriers express, chemins de fer ou en général, de tout autre moyen de transport. Les envois ne sont assurés sous la forme recommandée que sur demande expresse, préalable et écrite lors de la commande. Si le client nous charge d'opérations de transport ou de livraison, par quelque moyen que ce soit, les frais y afférents sont payables en sus de tous acomptes exigibles dès la commande, l'envoi n'étant réalisé qu'après consignation intégrale desdits frais.

## **8. Réclamation**

8.1. Les réclamations en cas de vices cachés ne sont pas reçues si elles ne sont pas précisées, par écrit, dans un délai d'un mois à dater de la découverte du vice.

8.2. Les réclamations en cas de vice apparent ne seront pas reçues si elles ne sont pas précisées, par écrit, dans un délai de 8 jours.

8.3. Les réclamations portant sur les points suivants ne sont pas acceptées :

la mauvaise utilisation ;

les dégâts causés par force majeure, cas fortuit, faits du prince ou toutes autres circonstances de même nature ;

l'ajout, la transformation ou l'utilisation d'accessoires ou de dispositions complémentaires non conformes aux

spécifications techniques ou à un usage normal et professionnel ;

l'acte ou la faute intentionnelle commise par quelque personne que ce soit ;

l'usage du service autre que celui qui est raisonnablement prévisible, compte tenu de ses caractéristiques à

moins que l'acheteur ne l'ait précisé par écrit au plus tard au moment de la conclusion de la vente ;

l'erreur d'installation d'entreprise tierce, non agréée par CLICK2CALLVISION.

8.4 Les délais visés aux points 7.1. et 7.2. prennent cours d'office dès l'envoi de la facture ou de tout autre

document similaire, tel que notamment avis de mise à disposition, note d'envoi, Ö Lorsqu'une réclamation est

formulée, l'agrément est censé être acquis à CLICK2CALLVISION, sauf pour la partie ayant précisément fait l'objet de

ladite réclamation adressée dans les conditions ci-dessus.

8.5 Les défauts inhérents à une partie de nos fournitures ne confèrent nullement le droit de refuser l'intégralité de

l'objet de la commande.

8.6. Les différences minimales de couleur, de présentation par rapport aux échantillons soumis ou à la documentation

présentée, ne peuvent donner lieu à une quelconque réclamation.

## **9. Responsabilité**

9.1. Le client est entièrement responsable de l'utilisation des services qui lui sont fournis par CLICK2CALLVISION. Il

s'engage ainsi à respecter la législation relative à la protection de la vie privée et des données individuelles, à la

non discrimination, à la lutte contre le racisme, la violence et à la protection des mineurs. Il est ainsi

responsable du contenu du site ou des e-mails mis à sa disposition, que le contenu en soit ou non modifié.

9.2. Sans préjudice des dispositions prévues dans une éventuelle convention particulière, CLICK2CALLVISION ne pourra en

aucun cas être tenue responsable des dommages causés à des tiers par un usage de ces services, par le client,

contraire à la loi, l'ordre public ou aux bonnes mœurs. En particulier, le client sera seul

responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou corporel causé par l'utilisation des services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de CLICK2CALLVISION serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser CLICK2CALLVISION du préjudice résultant d'une faute de sa part.

## **10. Paiement**

10.1 En contrepartie des services fournis, le client s'engage à payer à CLICK2CALLVISION : Une redevance forfaitaire initiale, payable à la prise d'effet du présent contrat, dont le montant est précisé dans

le bon de commande

Une redevance forfaitaire annuelle, payable aux dates anniversaires de la publication, dont le montant est précisé

dans le bon de commande

Tout montant dû en contrepartie de services optionnels, dont les caractéristiques et le montant sont mentionnés

sur le bon de commande.

10.2. CLICK2CALLVISION ne pourra refuser que le paiement par le client de la redevance forfaitaire initiale s'effectue selon

les modalités suivantes :

30 % d'acompte non remboursable à la signature du bon de commande

70 % à la publication

Toute autre condition des modalités de paiement devra être précisée dans le bon de commande.

10.3. Les tarifs de ces services sont mentionnés dans le bon de commande papier et électronique. Ils sont hors taxes

(H.TVA) et sont payables en euros.

10.4 Les tarifs ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts des lignes téléphoniques. Il relève de la

responsabilité du client de se connecter à Internet s'il le souhaite. CLICK2CALLVISION ne peut être tenue pour

responsable de la qualité de la ligne proposée par le fournisseur d'accès internet.

10.5 CLICK2CALLVISION se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'un délai de préavis de deux

mois. En cas de refus de cette notification, le client devra, par lettre recommandée avec avis de réception,

solliciter la résiliation du présent contrat avant son terme dans les conditions de l'article 3.2. A défaut, les

nouveaux tarifs sont réputés acceptés de façon irrévocable et sont appliqués à la facturation qui suit l'expiration

du délai précité.

## **11. Intérêts**

11.1. Les factures portent de plein droit, sans nécessité de mise en demeure, un intérêt au taux de 1 % par mois à

dater du 30<sup>e</sup> jour suivant la date de leur établissement, tout mois entamé étant compté en entier.

11.2A défaut de paiement d'une facture dans les 30 jours de sa date, CLICK2CALLVISION est autorisée de plein droit, sans

mise en demeure préalable de suspendre l'exécution de toute fourniture ou de tout service et ce de manière

immédiate.

## **12. Clause Pénale**

12.1. Sans préjudice aucun aux dispositions qui précèdent, CLICK2CALLVISION est en droit à défaut de paiement d'une

facture dans les 30 jours de sa date de majorer son montant de 15 % à titre d'indemnité du chef de frais

administratifs avec un minimum de 50 € à moins qu'elle n'établisse conformément à la loi du 2 août 2002 les

frais effectivement exposés pour récupérer sa créance.

12.2. De même, sans préjudice des dispositions qui précèdent, le non paiement d'une facture à son échéance autorise CLICK2CALLVISION à résilier tout marché en cours et à retenir toute commande dont CLICK2CALLVISION reste intégralement propriétaire jusqu'à complet paiement de son prix.

**13. Litiges**

13.1. La loi belge est seule applicable dans le respect des présentes conditions générales.

13.2. En cas de contestation ne pouvant être aplanie par la voie de la conciliation ou de la médiation, le Tribunal de commerce de Bruxelles siégeant en langue française sera seul compétent.